



PASS'SPORT MODE D'EMPLOI

I – Qu'est-ce que c'est ?

Le Pass'Sport permet d'obtenir une réduction pour pratiquer une activité sportive régulière, hors temps scolaire et/ou participer à un stage de découverte ou de perfectionnement d'une durée minimale de 3 jours à l'occasion des vacances scolaires, dans une association répertoriée sur le portail : www.somme.fr/aides/pass-sport dans l'onglet « Pour quelle activité? ».

Il est valable jusqu'au 31 mars 2020.

Le Pass'Sport permet de régler l'intégralité ou une partie du coût de l'activité ou des activités choisies (les sommes restant dues, suite à l'utilisation du Pass'Sport sont à votre charge).



II – Comment l'utiliser ?

Vous disposez d'un identifiant et d'un code qui vous ont été adressés par courrier en date du 27 mars 2019. Ils vous permettent d'activer la demande de réduction auprès du club de votre choix.

Ces codes **sont individuels et ne peuvent pas être cédés.**

1 - Vous disposez des outils informatiques à votre domicile :

Après avoir pris contact avec le club de votre choix afin de vérifier que votre enfant puisse y être accueilli, connectez-vous sur www.somme.fr (depuis un ordinateur).

Vous n'avez jamais utilisé le Pass'Sport	Vous avez déjà utilisé le Pass'Sport
<ul style="list-style-type: none">• cliquez sur « services » ;• cliquez sur le rond « Jeune » dans votre profil ou « Education et jeunesse » dans vos services ;• descendez et cliquez sur « L'allocation départementale de scolarité et le Pass'Sport » ;• déroulez la page jusqu'à « Le Pass'Sport » pour prendre connaissance du dispositif ;• accédez au « Lien vers le dispositif Pass'Sport » dans la rubrique « comment l'utiliser ? » ; 	<ul style="list-style-type: none">• cliquez sur le rond orange « Pass'Sport » en bas de la page d'accueil du site internet du Département 
<ul style="list-style-type: none">• entrez votre identifiant et votre mot de passe, validez ;• entrez votre adresse mail, enregistrez ;• cliquez sur « utiliser » en bas de page ;• sélectionnez, dans la liste déroulante :<ul style="list-style-type: none">• la commune ;• le nom du club ;• l'activité ;• la réduction de x €, sollicitée, en fonction du montant du Pass'Sport ;• validez et fermez la fenêtre.	

Vous recevez un accusé de réception de votre demande par mail.

Deux possibilités :

- Première possibilité → **le club valide la demande**, vous recevez un mail de confirmation.
- Seconde possibilité → **le club ne valide pas la demande**, vous recevez un mail vous indiquant que vous ne pouvez pas utiliser le Pass'Sport au sein de cette structure.

2 - Vous ne disposez pas d'un accès internet :

- vous vous rapprochez du club où l'enfant souhaite s'inscrire, avec la notification d'attribution d'allocation départementale de scolarité et ses codes, pour effectuer la démarche avec le club.

Ou

- vous contactez **le Pôle jeunesse** de la Direction de la jeunesse et des sports dans les territoires :

03 22 71 81 27

qui effectuera, avec vous, la demande auprès du club.

Pour toute correspondance concernant le Pass'Sport : passsport@somme.fr